



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Bureau : Direction

Saint Jean de Maurienne, le 13.11.2020

Affaire suivie par : Maryline Cailleux
Fonction : Chef de projet liaison ferroviaire Lyon-Turin
Tél : 04 79 71 73 91
Mél : maryline.cailleux@savoie.gouv.fr

Compte-rendu du comité de management environnemental 2020 – tunnel transfrontalier Lyon-Turin

Le comité de management environnemental pour la partie française de la section transfrontalière Lyon-Turin, s'est tenu le jeudi 15 octobre 2020 à Saint-Julien-Montdenis.

Ce compte-rendu reprend l'ordre du jour du comité et les principaux échanges avec les membres.

Il ne détaille pas le contenu des présentations faites, qui sont jointe au présent document.

1- Introduction

Le sous-préfet rappelle le principe d'un point d'information annuel avec les élus et les associations environnementales, sur l'avancement du chantier et son suivi environnemental.

Manuela Rocca (TELT) informe de la création de la direction du développement durable et de la sécurité, dont elle assure la direction, l'année où, dans le cadre du Green Deal, l'Europe mise sur le chemin de fer pour accompagner les territoires dans la transition écologique. TELT s'engage sur les trois volets du développement durable : économique, social et environnement.

2- Avancement des chantiers et enjeux environnementaux.

Présentation par TELT et par SNCF pour les parties de chantiers les concernant sur Saint Jean de Maurienne.

Présentation TELT : Elena Luchetti, Heidi Besançon, Sébastien Bigot (coordonnateur environnemental pour TELT, société SOCOTEC) et Caroline Jankowski (coordonnatrice environnementale pour TELT – partie SMP4, société ARTELIA)

Présentation SNCF : Matthieu Cochard et Laurence Blanc

Elena Luchetti rappelle les principes du management environnemental de TELT. Laurence Blanc, présente également ces principes pour les travaux transférés à la SNCF.

Notamment, elle explique la déclinaison des obligations réglementaires et des objectifs en matière d'environnement au travers d'une notice environnement, associée aux marchés. L'entreprise la traduit dans son plan d'aménagement environnement validé par TELT.

Heidi Besançon présente les travaux réalisés et à venir, de même pour Matthieu Cochard.

Les coordonnateurs environnementaux présentent pour chaque section de travaux les principaux enjeux et les mesures environnementales associées.

Question par le maire de Saint-Martin-la-Porte : relative à un problème de bruit lié au ventilateur en sortie de la descenderie. Des échanges ont déjà eu lieu avec l'entreprise travaux de SMP4, une intervention est programmée pour décembre 2020, lors de l'arrêt du chantier en souterrain pour les festivités.

→ *Réponse apportée par TELT* : Ce point sera à aborder en réunion de comité riverain dédié au chantier de SMP4.

3- Présentation Atmo (fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air):

Présentation par Sabrina Pontet

Question Vivre et Agir en Maurienne : Par rapport aux exemples donnés, si le suivi des poussières (PM10) montre un dépassement de la valeur de 50µg/m3, y a-t-il une action particulière?

→ *Réponse apportée par ATMO* : non, car le seuil réglementaire correspond à un dépassement en moyenne journalière, alors que le dépassement observé est limité à une heure. De manière générale, pour son réseau de capteurs, ATMO n'alerte qu'en cas de dépassement réglementaire.

TELT précise par ailleurs que pour ces dépassements courts c'est la présence et l'information permanente du maître d'œuvre qui permettent de prendre les bonnes décisions et de réagir en lien avec l'entreprise.

Question par la municipalité de Modane : Serait-il possible de disposer des données régulièrement ?

→ *Réponse apportée par ATMO* : Il est techniquement impossible pour ATMO de mettre les données issues des micro-capteurs sur leur site internet. Il serait toutefois possible de le faire pour les données issues de la remorque de mesures qui va être installée à Modane en 2021, car ce seront des données homologuées.

Les données des micro-capteurs visent à construire une méthode et ne peuvent être analysées directement.

Des échanges entre TELT et le territoire permettront de définir la fréquence des échanges envisageables permettant de disposer du temps nécessaire à l'analyse tout en informant régulièrement le territoire.

4- Suivi Loi sur l'eau

Présentation par Solenne Clergeat (Géotec)

Présentation des données de suivi.

5- Etude hydrogéologique

Présentation par Rémy Bonnet (Lombardi) et Olivier Richard (expert indépendant) d'une étude réalisée entre les descenderies de SMP et de la Praz pour comprendre les anomalies observées

Question de la municipalité de Modane : la baisse du niveau piézométrique pose la question du devenir de la ressource en eau. Certes les nappes entre la surface et le lieu de creusement du tunnel sont disjointes, mais on a quand même des conséquences car les aquifères, même disjoints, communiquent : interrogation sur les captages en eaux potables de Modane qui risqueraient d'être impactés.

Réponse de l'expert Olivier Richard : aujourd'hui, 2 sources uniquement sont impactées (sur les 36 suivies dans le secteur concerné par cette étude). On touche des nappes qui viennent en soutien des nappes superficielles, mais il n'y a pas de drainage direct vers le tunnel des eaux alimentant les sources. Certains forages de suivi superficiels peuvent contribuer également au drainage des nappes superficielles. C'est pourquoi parfois on les rebouche.

Question Vivre et Agir en Maurienne : Le 1^{er} rapport Telt montrait un impact sur une vingtaine de points. Ce n'est pas le même travail aujourd'hui. Pourrait-on disposer des résultats de l'étude ?

Réponse de l'expert Olivier Richard : Les premières études citées ont été menées pour les travaux des descenderies : leur creusement est plus impactant sur les sources car il part de la surface et intercepte toutes les couches tandis que le percement du tunnel est en profondeur.

Question de la municipalité de Modane et Vivre et Agir en Maurienne : Demande d'avoir un temps dédié pour la présentation de cette étude et des actions correctrices à associer. Rappel de la même demande l'année passée

Réponse TELT : Une présentation générale de l'étude à l'ensemble des acteurs du territoire vient d'être faite à l'occasion de cette réunion. Des présentations plus spécifiques aux communes concernées par des mesures et engagements de TELT sur leur territoire pourront être organisées.

L'étude exposée aujourd'hui sera mise à disposition sous demande à adresser à TELT (Pascale Gassan). Le retard de sa présentation est lié à la situation sanitaire de l'année 2020.

6- Suivi Faune-Flore

Présentation par Jérôme Baveux (Biotope)

Question Vivre et Agir en Maurienne : Quel est l'organisme de suivi de la thématique faune et flore ?

Réponse TELT : Le contrôle de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction sur les sites de chantier s'effectue d'abord par les personnes dédiées à l'environnement des entrepreneurs travaux et maîtres d'œuvre et à un second niveau par la coordination environnementale. Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage écologique (AMO actuellement faite par les bureaux d'études Biotope et Tereo) est également missionné par TELT pour effectuer un suivi de l'efficacité de ces mesures.

Question Vivre et Agir en Maurienne : Demande de visite pour voir le crapaud calamite, déjà formulée l'année passée

Réponse TELT : Une visite des sites était programmée au printemps 2020, malheureusement arrêtée du fait de la situation sanitaire. La visite sera reportée au printemps 2021, période favorable pour observer cette faune, si les conditions le permettent.

Question Chambre d'Agriculture : Etes-vous satisfaits du résultat de renaturation du site de Plan d'Arc ? Quelles modalités d'entretien sur la végétalisation sur plan d'Arc ? Un travail avec le monde agricole est-il envisagé ?

Réponse par Biotope : La renaturation du site est en cours, constat d'une bonne reprise végétale mais il n'y a pas encore de suivi écologique pour le confirmer. A l'issue de la renaturation, qui a une finalité écologique, les agriculteurs sont fortement pressentis pour l'entretien futur du site.

7- Actions de l'État :

Présentation par Maryline Cailleux (DDT) et Nicolas Taillandier (DREAL)

Question Vivre et Agir en Maurienne : quelle suite a été donnée à l'alerte sur des dépôts mal odorants à Villargondran ?

Réponse par la DREAL : L'enquête administrative est en cours, les réponses ne peuvent être apportées pour le moment.

Question de la municipalité de Modane : Les collectivités doivent contrôler les systèmes d'assainissement non collectif inférieur à 200 équivalents habitants (SPANC). La commune de Modane souhaite savoir si de tels dispositifs sont prévus sur son territoire.

Réponse de la DREAL : Un échange par mail permettra de transmettre les données spécifiques.

8- Mesures de compensation environnementales et agricoles

Présentation Simon Viat (Telt)



Michael MATHAUX